

Commune de Val d'Anast

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 9 septembre 2019 à 20 heures

Séance du 9 SEPTEMBRE 2019	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
	L'an deux mil dix-neuf, le neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHIRON, Maire, après avoir été convoqué le 3 septembre deux mil dix-neuf, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
	Membres en exercice : 31	Présents : 28	Votants : 30
Présents	F. ADAM, C. AISSAOÛÏ, M. ALIAGA, B. AMICE, T. CAROFF, V. CHEVAL, M. CHIRON, C. CLOTEAUX, C. CORVOISIER, P. CORVOISIER, M. DANIEL, G. EDET, M. EDET, S. GUILLOUCHE, R. JUTEL, L. LECLAIRE, P. LETOURNEL, Y. LIGER, D. MENAND, C. MICHEL, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, J-M. RELEXANS, E. RENAI, R-P. SALMON, M. SOULAINÉ, J-C. TROCHET, A-M. WESTER.		
Absents	C. HERCOUËT.		
Absents excusés	<i>Pouvoirs</i> : F. THOMAS à M. CHIRON, S. FEVRIER à A-M. WESTER.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : F. ADAM.			

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Pierre-Yves Reboux revient sur l'intervention des représentants du Département au sujet du report des travaux de rénovation du collège du Querpon. Il déplore ce revirement alors que la communauté de communes et la commune ont réaménagé la rue du Querpon. Il considère que le conseil départemental a renié l'engagement de son président et demande qu'il apporte plus de garanties quant à la rénovation du collège.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité

N° 19-129 – VALLONS DE HAUTE BRETAGNE (VHBC) – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule notamment que :

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de VHBC pour l'exercice 2018.

➤ *Jean-Michel RELEXANS présente le rapport d'activités au conseil municipal.*

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 19-130 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Dans le cadre des études préalables à la rénovation des réseaux d'assainissement dans le centre bourg de Maure de Bretagne, il convient de réaliser des études sur le réseau d'eaux pluviales. Ces études seront concomitantes à celles réalisées sur le réseau d'eaux usées, lesquelles seront prises en charge par le budget d'assainissement de Maure de Bretagne.

Au titre du budget principal de la commune, les besoins pour le réseau eaux pluviales sont les suivants :

- Diagnostic : 2 716 € HT soit 3 295,20 € TTC arrondi à 4 000 €,
- Hydrocurage et inspection télévisée : 5 160,30 € HT soit 6 192,36 € TTC arrondi à 7 000 €,
- Frais divers et imprévus : 2 000 €,
- TOTAL : 13 000 €.

Séance du 9 SEPTEMBRE 2019	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	L'an deux mil dix-neuf, le neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHIRON, Maire, après avoir été convoqué le 3 septembre deux mil dix-neuf, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Membres en exercice : 31	Présents : 28	Votants : 30
Présents	F. ADAM, C. AISSAOUÏ, M. ALIAGA, B. AMICE, T. CAROFF, V. CHEVAL, M. CHIRON, C. CLOTEAUX, C. CORVOISIER, P. CORVOISIER, M. DANIEL, G. EDET, M. EDET, S. GUILLOUCHE, R. JUTEL, L. LECLAIRE, P. LETOURNEL, Y. LIGER, D. MENAND, C. MICHEL, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, J-M. RELEXANS, E. RENAI, R-P. SALMON, M. SOULAINE, J-C. TROCHET, A-M. WESTER.		
Absents	C. HERCOUËT.		
Absents excusés	<i>Pouvoirs</i> : F. THOMAS à M. CHIRON, S. FEVRIER à A-M. WESTER.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : F. ADAM.			

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Pierre-Yves Reboux revient sur l'intervention des représentants du Département au sujet du report des travaux de rénovation du collège du Querpon. Il déplore ce revirement alors que la communauté de communes et la commune ont réaménagé la rue du Querpon. Il considère que le conseil départemental a renié l'engagement de son président et demande qu'il apporte plus de garanties quant à la rénovation du collège.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité

N° 19-129 – VALLONS DE HAUTE BRETAGNE (VHBC) – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule notamment que :

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de VHBC pour l'exercice 2018.

➤ *Jean-Michel RELEXANS présente le rapport d'activités au conseil municipal.*

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 19-130 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Dans le cadre des études préalables à la rénovation des réseaux d'assainissement dans le centre bourg de Maure de Bretagne, il convient de réaliser des études sur le réseau d'eaux pluviales. Ces études seront concomitantes à celles réalisées sur le réseau d'eaux usées, lesquelles seront prises en charge par le budget d'assainissement de Maure de Bretagne.

Au titre du budget principal de la commune, les besoins pour le réseau eaux pluviales sont les suivants :

- Diagnostic : 2 716 € HT soit 3 295,20 € TTC arrondi à 4 000 €,
- Hydrocurage et inspection télévisée : 5 160,30 € HT soit 6 192.36 € TTC arrondi à 7 000 €,
- Frais divers et imprévus : 2 000 €,
- TOTAL : 13 000 €.

En section d'investissement, il est proposé de réaliser le virement de crédit suivant :

Section d'investissement	Prévisions budgétaires	Propositions DM n° 3	Total
Dépenses			
2151/238 Modernisation de la voirie	241 000.00 €	- 13 000.00 €	228 000.00 €
2031/291 Réseaux eaux pluviales	0.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
2315/291 Travaux eaux pluviales		9 000.00 €	9 000.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 3 du budget principal.

FINANCES LOCALES

Subventions

N° 19-131 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE COUSTEAU

Par délibération du 11 juin 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer la convention 2018/2019 avec l'association de gestion du restaurant scolaire Cousteau et a décidé de verser un acompte de 7 000 € en janvier 2019.

La participation de la commune est de 0.75 € par repas. La participation définitive est établie à l'issue de l'année scolaire au vu du nombre de repas effectivement servis.

En application de cette décision, l'association demande le versement de la participation communale au titre de l'année scolaire passée, soit : 25 164 repas d'enfants de la commune plus 888 autres repas (personnel communal, enfants du personnel ou de bénévoles de l'association, et enfants du personnel de l'école), soit 26 052 repas x 0,75 € = 19 639 €.

Il convient de retirer un acompte de 7 000 € déjà versé, soit un solde de subvention à verser de 12 539 €.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- attribue une subvention de 19 539 € à l'association de gestion du restaurant scolaire Cousteau au titre de l'année scolaire 2018/2019
- autorise Monsieur le Maire à en verser le solde, soit 12 539 €.

➤ Florence Adam, en tant que présidente de l'association de gestion du restaurant scolaire, ne prend pas part au vote.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignations de représentants

N° 19-132 – SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET COLLECTIVE – COMMISSION CONSULTATIVE

Suite à la création et à la mise en place du service de restauration scolaire et collective au 1^{er} septembre 2019, il est proposé que soit constituée une commission consultative. Elle sera une instance d'information et de concertation des souhaits et remarques des usagers, et pourra, le cas échéant, proposer des adaptations de service. Elle sera composée de membres élus de Val d'Anast, d'un membre de VHBC, de représentants de parents d'élèves du groupe scolaire Cousteau, de la directrice du groupe scolaire, des directrices du multi-accueil et de l'accueil de loisirs ainsi que de la responsable du restaurant scolaire. Cette commission est mentionnée dans la convention restauration collective passée avec VHBC et approuvée par le conseil municipal le 8 juillet 2019.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de constituer une commission consultative de suivi du service de restauration scolaire et collective et de la composer comme suit :

- 4 représentants du conseil municipal (sont désignés : Gisèle EDET, Sophie GUILLOUCHE, Florence ADAM et Jean-Michel RELEXANS)
- 3 représentants de parents d'élèves désignés par l'Association de Parents d'Elèves du groupe scolaire Cousteau
- un membre de VHBC, élu ou directrice du centre social et culturel le Chorus,
- la directrice du groupe scolaire Cousteau,
- la directrice du multi-accueil,
- la directrice de l'accueil de loisirs,
- la responsable du restaurant scolaire.

FINANCES LOCALES

Subventions

N° 19-133 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ACDES

Créée en octobre 1987, l'ACDES est une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elle fait partie des associations intermédiaires conventionnées par l'Etat et soutenues par les collectivités. La raison d'être de l'ACDES est de contribuer à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'association permet à ces personnes de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs variés comme les particuliers, les associations, les collectivités locales, les commerçants et les entreprises. Les personnes accueillies sont des jeunes de moins de 26 ans en difficulté, des bénéficiaires de minima sociaux ou d'allocation de solidarité spécifique, des demandeurs d'emploi de longue durée, des travailleurs reconnus handicapés. En 2017, l'ACDES a accompagné 81 personnes originaires de huit communes, soit 16.770 heures de travail.

L'ACDES a durant plusieurs années été installée au 1 rue de Paris. Compte tenu du projet des Jardins de Paris, elle est depuis un an installée dans un immeuble communal au 9 Place de l'Eglise. Par délibération du 10 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé le programme de réhabilitation de l'immeuble sis 54 rue de Guer afin d'y héberger durablement l'ACDES.

Au début de l'année 2019, le président de l'ACDES a appelé l'attention des élus locaux sur sa situation financière. Il a demandé que chaque commune de l'ex-canton de Maure de Bretagne octroie une aide exceptionnelle de 1,50 € par habitant.

Afin d'y répondre, et d'un commun accord entre l'ACDES et la commune, la contribution de Val d'Anast peut se décliner à deux niveaux :

- 1) mise à disposition gracieuse des locaux qu'elle occupe au 9 Place de l'Eglise en lieu et place du précédent loyer de 181 €/mois. Ainsi, un nouveau bail est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2019 et l'installation dans les locaux au 54 rue de Guer n'a plus lieu d'être.
- 2) versement d'une aide exceptionnelle de 1,5 € par habitant, dont est déduit le montant du loyer précité sur les mois de mai à décembre de l'année 2019 :

Population totale de Val d'Anast au 1 ^{er} janvier 2019 :	4 018 habitants
Montant de subvention :	4 018 X 1.5 € = 6 027 €
Montant de loyer de mai à décembre 2019 :	181 € X 8 mois = 1 448 €
Montant de subvention :	6 027 € – 1 448 € = 4 579 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération N° 18-108 relative à la réhabilitation de l'immeuble au 54 rue de Guer,
- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 4 579 € au bénéfice de l'ACDES et d'autoriser M. le Maire à la verser.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Autres actes de gestion du domaine public

N° 19-134 – AUTORISATION D'OUVRAGE POUR LE SDE 35

Dans le cadre du renforcement du réseau et de la construction d'un poste de transformation au lieu-dit Le Prieuré, le SDE 35 propose la pose d'un câble HTA souterrain sur les parcelles cadastrées XV 129 et 132, propriété communale, sur une longueur de 420 mètres.

Le SDE 35 demande que lui soit délivrée, par voie de convention de servitude, l'autorisation d'y réaliser cet ouvrage.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE 35.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Autres actes de gestion du domaine public

N° 19-135 – AUTORISATION D'OUVRAGES SUR LE CR 115

Des canalisations d'assainissement et de gaz traversent le CR 115 au lieu-dit Les Corvées entre, d'une part, les parcelles cadastrées ZI 96 et 97, et, d'autre part, les parcelles cadastrées ZI 91 et 94. Ces parcelles constituent une seule et même propriété.

A l'occasion de la vente de cette propriété, le notaire a constaté l'absence d'autorisation d'ouvrages sur le CR 115.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de délivrer, par voie de convention de servitude, l'autorisation de passage de canalisations souterraines et d'autoriser Monsieur le Maire à tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Aménagement du territoire

N° 19-136 – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MERNEL – AVIS SUR LE PROJET

Par délibération du 16 février 2015, le conseil municipal de Mernel a prescrit l'élaboration d'un PLU. Par délibération du 8 juillet 2019, il a arrêté son projet de PLU et a décidé de le soumettre pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes qui ont demandé à être consultées sur le projet.

De 2005 à 2016, Mernel a vu la construction de 41 logements en extension de son bourg, soit une consommation d'espace de 6,2 ha et une densité de 6,6 logements/ha. Par ailleurs, une vingtaine de logements ont été construits en campagne, soit une consommation d'espace de 5,7 ha et une densité de 3,5 logements/ha. La population en 2013 était de 1.029 habitants. Le projet de PLU prévoit une population de 1 260 habitants en 2029. Pour ce faire, il convient de produire 67 logements dans le bourg, à la fois dans les « dents creuses » et en extension sur 2 secteurs de 5.000 et 9.000 m². La densité sera de 15 logements/ha.

Outre l'habitat, le projet de PLU envisage une extension de la zone d'activité de Bellevue sur 6 ha et la possibilité d'une nouvelle zone commerciale de 2,5 ha sur le secteur de Bel Air. Ce dernier étant classé en zone 2AUAb, une modification du PLU sera toutefois nécessaire pour rendre possible son urbanisation. Ce nouveau site pourrait accueillir, à long terme, une éventuelle délocalisation du supermarché actuel, sachant qu'un développement de la zone existante est à privilégier. Cette possibilité est compatible avec le DAAC du SCoT du Pays des Vallons-de-Vilaine.

Concernant l'assainissement collectif, certaines constructions des secteurs de Bel Air, de la rue des Etangs et de la route de Lohéac sont raccordées sur le réseau et la station d'épuration de Maure de Bretagne. A cet effet, une convention a été signée entre les communes de Mernel et de Val d'Anast le 9 mai 2017. Or, le plan de zonage d'assainissement en annexe sanitaire du projet de PLU de Mernel ne correspond pas au plan de zonage en annexe 1 de la convention entre les deux communes.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au projet de PLU de Mernel,
- demande que le plan de zonage d'assainissement en annexe sanitaire du projet de PLU et le plan de zonage en annexe 1 de la convention signée entre les deux communes, soient mis en concordance.

➤ Dominique MENAND présente une synthèse du projet de PLU.

➤ Pierre-Yves REBOUX souligne qu'il s'agit là du premier document d'urbanisme local de Mernel.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégations de fonctions

N° 19-137 – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DÉFINIS PAR LE CODE DE L'URBANISME (DIA)

Date de réception en mairie	Identification du propriétaire	Références cadastrales du bien	Adresse du bien	Nature du bien	Superficie totale du bien en m ²	Suite donnée
29/04/2019	M. SOREL Ludovic	AC 83 - 327 - 329	10 Place de la Poste	Bâti sur terrain	727	Renoncement

14/05/2019	Mme BAUDOIN Monique	048 ZD 5-6	Rue de Bovel CAMPEL	Bâti sur terrain	6 400	Renoncement
21/05/2019	Consorts EDET	YK 67- 80	90 Rue de Guer	Bâti sur terrain	1 770	Renoncement
21/05/2019	M. ROUX Jean-Michel et Mme JOUBIN Nicole	AC 85	8 Place de la Poste	Bâti sur terrain	65	Renoncement
04/06/2019	Consorts TERRILLON	XL 269 - 270	8 Avenue des Guénettes	Bâti sur terrain	1 264	Renoncement
07/06/2019	M. et Mme BOIREAU Pierre et Isabelle	XM 346 - 348	7 Rue des Rosiers	Bâti sur terrain	1 281	Renoncement
11/06/2019	M. et Mme DUMAS Arthur et Rolande	YL 157	15 Rue des Jaluettes	Bâti sur terrain	1 000	Renoncement
12/06/2019	Consorts JUTEL	XK 36	Bouintin	Bâti sur terrain	210	Renoncement
17/06/2019	Mme DURAND Odile	XL 409 - 416 - 418	5 impasse de la Croix Verte lot 1	Terrain	841	Renoncement
28/06/2019	Mme REYMOND Gaëlle	AC 213	2 Rue Saint Pierre	Bâti sur terrain	47	Renoncement
03/07/2019	Consorts ROSAIN	XL 293	29 Résidence de la Lambardais	Bâti sur terrain	772	Renoncement
08/07/2019	Consorts DELANNÉE	XK 108 - 106	22 La Perchelais	Bâti sur terrain	740	Renoncement
12/07/2019	Mme TOUGUAIS Marie	AB 124	11 rue de Guer	Bâti sur terrain	68	Renoncement
12/07/2019	M. TOUGUAIS Léon	AB 123	11 Bis Rue de Guer	Bâti sur terrain	125	Renoncement
12/07/2019	M. ROBERT Christian et Mme TOUGUAIS Anne Marie	AB 361	Rue de Guer	Terrain	161	Renoncement
17/07/2019	M. et Mme SOULIS Thierry et Cécile	XL 288	39 Résidence de la Lambardais	Bâti sur terrain	921	Renoncement
22/07/2019	M. DUMAS Arthur et Mme BERTRAND Rolande	YL 157	15 Rue des Jaluettes	Bâti sur terrain	1 000	Renoncement
23/07/2019	NÉOTOA Etablissement public local à caractère Industriel ou commercial	XL 255	5 Résidence Thomas d'Anast	Bâti sur terrain	624	Renoncement

Le conseil municipal en prend acte.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégations de fonctions

N° 19-138 – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS : PRÉPARATION, PASSATION, EXÉCUTION ET RÈGLEMENT DE MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Décisions du Maire du 1^{er} avril au 30 juin 2019

Budget principal - Fonctionnement		
Tiers	Objet	Montant TTC
ARMORINE	Carburant gasoil	3 378.24 €
ATLANTIQUE BOISSONS	Manifestations diverses	367.88 €
AXIMA CONCEPT	Réparation soufflerie chauffage salle du Rotz	1 536.00 €
AZINCOURT avocat	Honoraires complémentaires SARL Caractères (La Lambardais)	740.32 €
BARRE - PRODUIT P	Fioul chauffage & gazole non routier	1 962.78 €
BLANCHARD	Réparation sur tracto (puissance moteur)	546.31 €
BOURREE VOYAGES	Transport élèves sorties Cousteau	2 870.00 €
BOURREE VOYAGES	Piscine janvier à juin 2018	7 568.00 €
BRETAGNE MATERIAUX	Panneaux élections, matériaux placards salle judo	472.12 €
BRIAND GARAGE	Entretien sur petit Iveco	1 206.10 €
BRICOMARCHE	Fournitures divers	525.94 €
CALVEZ	Fournitures divers	1 588.52 €
CARRIERES DE M S	Fournitures de voirie	557.05 €

COM. COM.	Redevance - Ordures ménagères - 2019	11 946.98 €
COS BREIZ	Cotisations 2019	6 609.03 €
CREHA OUEST	Formation Imhoweb	240.00 €
DISTRIVERT	Maisons fleuries	370.01 €
DISTRIVERT	Matériaux & fournitures divers	219.68 €
EDITIONS JOCATOP	Fournitures scolaires	474.00 €
EDITIONS PED. GD CERF	Fournitures scolaires	821.97 €
ENGRENAGE[S]	Danse "Maure & More hip-hop" Cousteau	602.62 €
GROUPE PIERRE LEGOFF	Produits d'entretien divers	3 435.49 €
GUER PAYSAGE	Entretien terrain Résidence des Acacias	300.00 €
GUILLEBERT	Petit matériel divers espaces verts ST	732.02 €
HALBERT F	Fournitures scolaires	562.00 €
HILIADE EQUIPEM	Réparation sur tracteur John Deere	6 304.50 €
HORIS SERVICES	Réparation sur matériel de cuisine	1 152.07 €
IGOL	Graisse matériel	790.84 €
INTERMARCHE	Divers	388.45 €
IPC	Produits d'entretien salle du Rotz	466.58 €
JARDIMAN	Pièces pour tracteur	359.58 €
JOURNAUX OFFICIELS	Annonce pour fourniture de denrées alimentaires restaurant scolaire	1 080.00 €
KERSABOIS	Travaux de débroussaillage (parcelle ZN43)	660.00 €
KIT & COLLE	Fournitures scolaires	240.00 €
LA BOUTIQUE DU SPEC	Vêtements travail & petit matériel divers salle du Rotz	708.54 €
LA VIE COMMUNALE	Abonnement 12 mois mairie => 04/2020	330.00 €
LE VERDIER	Fournitures scolaires	543.36 €
LEGALLAIS BOUCHARD	Petit matériel divers	669.46 €
MASTER INDUSTRIE	Contrat maintenance tribunes EC 2019	1 824.00 €
MBA GARAGE	Remplacement pompe direction Scudo	419.82 €
OELIATEC	Location houat désherbeuse sur remorque	1 680.00 €
P2ID	Bulletins communaux	3 052.80 €
PARTEDIS	Matériaux divers	1 955.91 €
POIRIER MENUISE	Fourniture bloc porte salle judo	236.40 €
POUR MA POMME	Représentation "Phillippe Ménard" Cousteau	750.00 €
QUARTA	Division parcellaire AB452 "rue de Guer"	1 024.20 €
QUILY	Entretien espaces verts (au Pont es Frères)	1 100.00 €
SADEL	Fournitures scolaires	1 732.73 €
SCOL-ART-REX	Fournitures scolaires	876.70 €
SDU	Fourniture pour jeux étang mairie	1 114.37 €
SEDI	Reliures délibérations & arrêtés mairie Maure	242.41 €
SEGILOG	Logiciels informatiques Ségilog & maintenance 2019	788.40 €
SOFIBAC	Fournitures de voirie, vêtements de travail	671.87 €
SPORT NATURE	Peinture de traçage terrain extérieur	363.22 €
TRISKALIA	Fleuri, écorce, terreau, semis...	2 317.53 €
URVOY FRERES	Petit matériel services techniques	907.00 €
VIAMEDIA	Annonces (PATA & cantine)	453.35 €
WURTH	Petit matériel services techniques	289.46 €
	Sous total fonctionnement	85 126.61 €
<u>Spectacles</u>	Frais divers pour - salle du Rotz	
ACCESS	Prestation - Locations spectacles	1 288.20 €
CNCF	Taxes sur les spectacles	492.39 €
HAPPY TIME	Spectacle du (27/04/2019)	5 719.75 €

LE RELAIS DES A.	Hébergement Pigalle	604.50 €
ON THE ROAD AGAIN	Spectacle du (15/11/2019)	1 899.00 €
SACEM	Droits d'Auteur	1 923.36 €
TOUS A LA CAVE	Boisson Pigalle & Costic	682.00 €
W SPECTACLE	Spectacle du (15/05/2020)	1 455.90 €
	Sous total spectacles	14 065.10 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		99 191.71 €
Assainissement Maure de Bretagne		
Tiers	Objet	Montant TTC
SAUR	Réfection réseaux EU - rue des chênes	874.14 €
	Mission assistance technique 2018	1 691.66 €
Lotis. Les épines		
BOUTEMY ARMEL	Frais acte "dépôts pièces lotissement "Les Iris"	687.87 €
Budget principal - Investissement		
BUT	Réfrigérateur salle de Campel	339.99 €
BUT	Micro-ondes mairie de campel	129.99 €
BUT	Micro-ondes salle de Campel	129.99 €
BUT	Cuisinière vitro. salle de Campel	449.99 €
CHALLENGER - ST	Présentoir mobile entrée mairie	288.28 €
ENEDIS	Branchement => éclairage public Avenue de l'Hippodrome	1 235.52 €
MANUTAN COL.	Massicot (cisaille A3) - Cousteau	410.40 €
SPORT NATURE	Traceur à poudre complexe sportif	720.53 €
VAL D'ANAST MOT	Taille haies à batterie Still HSA 86	299.25 €
VAL D'ANAST MOT	Tondeuse à batterie Still RMA 448 TC	507.03 €
TOTAL INVESTISSEMENT		4 510.97 €

Le conseil municipal en prend acte.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégations de fonctions

N° 19-139 – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS : FINANCEMENTS

CONTRATS DE PRÊTS RÉALISÉS EN 2019

Date	Etablissements bancaires	Objet du prêt	Montant du prêt	Durée	Taux
25/02/2019	Banque des Territoires	Travaux Groupe scolaire Cousteau	700 000 €	40 ans	Taux du livret A + 0,75 %
16/05/2019	Banque des Territoires	Travaux Maison de Santé (partie rénovation)	730 000 €	40 ans	Taux du livret A + 0,75 %
16/05/2019	Banque des Territoires	Travaux Maison de Santé (partie extension)	420 000 €	40 ans	Taux du livret A + 1,30%

Le conseil municipal en prend acte.

Points divers

➤ Informations de Monsieur le Maire :

SIGEP : la dissolution du SIGEP, prévue le 1er septembre 2019, est reportée en raison d'un niveau important d'impayés de factures de chauffage à la commune de Guer. Un comité syndical se réunira à ce sujet le 17 septembre. Les communes risquent d'être mises à contribution financière.

Ilot rue de l'Eglise : un accord de principe a été trouvé avec l'acquéreur du 11 rue de Guer en vue d'un échange ponctuel de foncier permettant de redécouper les parcelles et d'en garantir l'accès.

Restos du Cœur : l'ouverture au public est temporairement arrêtée, faute de bénévoles.

Cinéma l'Aurore : suite à la demande d'un conseiller municipal, un tableau des aides accordées au cinéma depuis 2009 est présenté (cf. tableau ci-joint).

Subventions versées - Cinéma Aurore -

Année	Délibération	Montant versée
2019	Délibération 19-119 du 8 juillet 2019	19 302,00 €
2018	Délibération 18-109 du 10 septembre 2018	16 375,00 €
2017	Délibération 17-141 du 19 septembre 2017	16 567,00 €
2016	Délibération 16-85 du 19 septembre 2016	11 259,00 €
2015	Délibération 15-88 du 28 septembre 2015	16 865,00 €
2014	Délibération 14-100 du 22 septembre 2014	15 662,00 €
2013	Délibération 13-80 du 23 septembre 2013	15 456,00 €
2012	Délibération 12-85 du 10 septembre 2012	16 000,00 €
2011	Délibération 11-78 du 12 septembre 2011	14 000,00 €
2010	Délibération 10-82 du 8 novembre 2010	16 000,00 €
2009	Délibération 09-40 du 8 juin 2009	15 000,00 €

- *Gisèle EDET mentionne les effectifs scolaires recensés dans les écoles et collèges.*
- *Philippe LETOURNEL annonce la tenue d'une commission Urbanisme/Environnement le 16 septembre.*
- *Patrick CORVOISIER présente, photos à l'appui, l'état d'avancement des chantiers en cours.*
- *Pierre-Yves REBOUX relate des prises d'eau au point de puisage de l'aire de camping-cars pour de l'arrosage de jardins.*

**Le Maire,
Michel CHIRON.**

